INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SELECTION PROTECTION 85

FCP - Code ISIN FR0011245240

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International - **Groupe BPCE**

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'une part, de permettre à l'investisseur de bénéficier d'une protection permanente du Capital, hors frais d'entrée, égale à 85% de la plus haute valeur liquidative de l'OPCVM depuis sa création, et d'autre part, de permettre à l'investisseur de participer, partiellement, sur une durée de placement recommandée de 3 ans minimum, à la performance de la poche "Actifs Dynamiques".

La politique d'investissement de cet OPCVM, consiste à ajuster, chaque jour de calcul de la valeur liquidative, la proportion d'Actifs Dynamiques par rapport aux actifs monétaires. Cette méthode de gestion active, dite technique d'assurance de portefeuille, permet de garantir la protection du capital à tout moment, égale à 85% de la Plus Haute Valeur Liquidative, hors droits d'entrée, tout en permettant de tirer parti partiellement de la hausse des Actifs Dynamiques.
Cette technique repose donc sur une allocation d'actifs entre 2 poches :
Une poche "Actifs Dynamiques", investie principalement en OPCVM/FIA/Fonds d'investissement sélectionnés selon un process d'architecture ouverte de sélection de Fonds. Ce type de gestion consiste à sélectionner des Fonds ou des gérants de l'ensemble des Sociétés de Gestion. Pour ce faire, la Société de Gestion s'appuiera sur les conseils d'une autre société de Gestion du même Groupe, spécialiste en multi-gestion.
Les Fonds ainsi sélectionnés seront de type actions ou obligataires des zones euro, européennes et/ou internationales. Ces Fonds peuvent être de droits Français ou étrangers, intervenant sur toutes les zones géographiques y compris les pays émergents. L'allocation de la poche se fera de manière flexible sans contraintes de classe d'actif, sectorielle ou géographique. Dans le cadre de la politique d'investissement, cette poche pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.
Une poche "Actifs Prudents" (actifs monétaires), constituée en priorité d'OPCVM/FIA/Fonds d'investissement monétaires et occasionnellement, en cas de situation exceptionnelle du marché d'instruments monétaires en direct et/ou de prises en pension tels qu'éligibles à l'actif d'un OPCVM « monétaire ».
L'allocation entre les deux poches est ainsi ajustée en permanence en fonction de l'évolution des actifs financiers. La part allouée à la poche des Actifs Dynamiques pourra être également considérée en fonction des profils de risque des Fonds de cette poche.
Par ailleurs, en fonction de l'évolution de la performance de la valeur liquidative de l'OPCVM et de l'évolution des marchés financiers, les investissements en Actifs Prudents pourront représenter jusqu'à la totalité de l'OPCVM, afin d'assurer la protection du capital à hauteur de 85% de la Plus Haute Valeur Liquidative. Dans ce cas, l'investisseur ne profitera pas d'un éventuel rebond des marchés.

Cet OPCVM ne convient pas aux investisseurs qui prévoient d'obtenir le remboursement de leur investissement avant la durée minimum de placement recommandée. L'investisseur peut cependant, demander le remboursement de ses parts chaque jour avant 12h30, sa demande sera prise en compte le lendemain. Les parts de cet OPCVM sont des parts de capitalisation.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

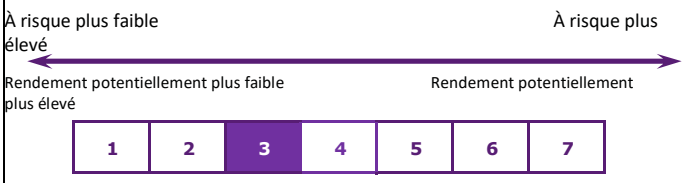

L'indicateur de risque de cet OPCVM est de niveau 3 en raison de sa volatilité qui devrait se situer entre 5% et 10% et de son exposition aux marchés actions et taux.
Ce niveau représente, sur une échelle de 7, le risque associé à l'OPCVM.
Ce calcul de risque est effectué sur des simulations historiques passées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- l'OPCVM bénéficie d'une protection en capital quotidienne, hors frais d'entrée, à hauteur de 85% de la plus haute valeur liquidative.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :
- Néant

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,5%
Frais de sortie	néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, le montant effectivement prélevé peut être moindre. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,75 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Frais courants : Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com

PERFORMANCES PASSEES

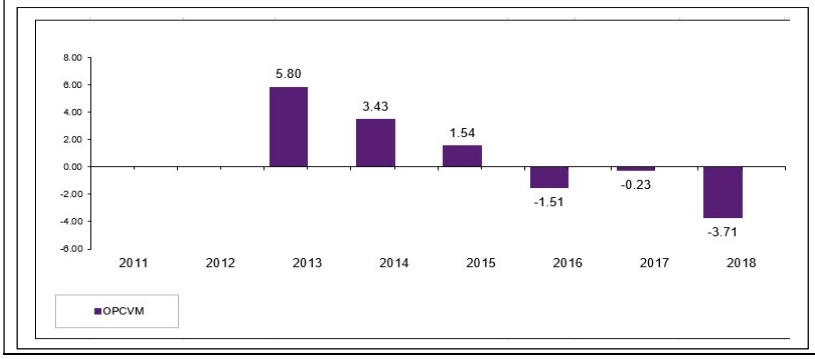

- Les performances affichées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM** : 2012
- **Devise** : euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Le Prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France – Direction Service Clients – 75013 PARIS ou à l'adresse électronique suivante ClientServicingAM@natixis.com.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixns.com.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur le site internet www.im.natixis.com
- **Fiscalité** : Selon la règlementation du pays de résidence fiscale de l'investisseur. Il est conseillé aux investisseurs de se renseigner auprès d'un conseiller fiscal.

La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.